



Photomontage

LA DEMEURE HISTORIQUE

Le combat de Marie-Françoise Mathiot-Mathon pour le château de la Ballue (Ille-et-Vilaine) et du



Prix Olivier Chaslot
Dotations : La Bretagne artistique, pittoresque et littéraire, courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest – Édouard Monnier – 1881
Lauréate : Marie-Françoise Mathiot-Mathon pour son combat contre l'implantation d'éoliennes à

Robert Werner, vice-président de la SPPEF et Marie-Françoise Mathiot-Mathon

proximité du château de la Ballue (Ille-et-Vilaine) et du Mont-Saint-Michel

Dès leur acquisition du château de la Ballue en 2005, Alain et Marie-Françoise Mathon voient surgir aux abords du château des constructions irrégulières de bâtiments agricoles. Ils se voient dans l'obligation d'engager des recours administratifs et contentieux, malgré l'implication de l'architecte des bâtiments de France, impuissant face à la puissance du lobby agricole. À l'automne 2007, Marie-Françoise Mathiot-Mathon apprend qu'un grand projet de parc éolien prévoyant l'implantation de 13 éoliennes de 150 mètres de haut, en covisibilité avec le château de Combourg, vient d'être soumis à enquête publique. Ayant obtenu le dossier d'étude d'impact, elle rédige une contre étude qu'elle adresse au préfet. Elle crée ensuite l'association Environnement et Paysage en Haute Bretagne, avertit toutes les associations nationales du G8 Patrimoine, rejoint la Fédération Environnement Durable et alerte la presse. Finalement, le permis de construire des 13 éoliennes est refusé en avril 2008. Elle devient alors pour la presse « *La châtelaine qui se bat contre les éoliennes* » et pour tous les élus locaux « *celle qui protège ses intérêts personnels et qu'il faut faire taire...* ».



Ce combat est loin d'être terminé et Marie-Françoise reste toujours en alerte : d'autres projets inacceptables continuent de menacer la baie du Mont-Saint-Michel, dans un rayon de 17 à 23 km et en covisibilité avec le Mont, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1979. Sept projets sont prévus totalisant 31 éoliennes sur les premières lignes de crêtes d'altitude comprises entre 80 et 100 mètres. À l'Est et au Sud, ils sont situés sur la zone historique des Marches de Bretagne et jouxtent la partie finale du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, également inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco. Le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a demandé l'arrêt de tous les projets. ■

